

Aides au quotidien

Obtenir une autorisation de stationnement

Vous êtes en situation de handicap, le cnam peut vous délivrer une autorisation ponctuelle de stationnement?

Dans certains cas exceptionnels la mission fournira, pour un temps limité, des badges permettant l'accès aux places de stationnement.

L'auditeur contacte la mission Handi'cnam (guichet unique).

La mission Handi'cnam vérifie la recevabilité de la demande, collecte les dates de venue, données concernant le véhicule et pièces justificatives.

La mission transmet par mail au service intérieur la demande de stationnement avec les renseignements de base.

Handi'cnam envoie l'autorisation à l'intéressé. La loge du gardien est tenue informée.



Rendre les locaux accessibles

Comme vous l'avez remarqué, de nombreux espaces du Conservatoire, qui est un bâtiment inventoriés au patrimoine des monuments historiques (vieux, pour certaines parties, de près de 10 siècles!) ne sont pas facilement accessibles (absence de rampes d'accès, de rampes le long des escaliers, d'ascenseurs, de paliers ou d'aménagements...). Les problèmes d'accessibilité concernent aussi les déficients sensoriels (troubles de l'ouïe ou de la vue) et les autres types de handicap.

La mission Handi'cnam est sollicitée pour les questions d'accessibilité.

L'établissement est conscient des améliorations à apporter et a procédé à un audit général sur l'accessibilité de ses locaux. Néanmoins, les travaux ont un coût; certains ont déjà été entrepris mais tous ne pourront être réalisés.

Aussi, dans la mesure du possible, la mission Handi'cnam essaiera-t-elle de "compenser" les défauts d'accessibilité par des mesures d'accompagnement spécifiques et personnalisées.

Nous comptons sur vous **pour nous signaler** tout défaut majeur d'accessibilité lors de vos cours ou examens susceptible d'être supprimé ou atténué.



Vous faire visiter l'établissement

La mission Handi'cnam vous propose une visite de l'établissement avant le début de vos cours si vous êtes déficient visuel, aveugle ou à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous **contacter**.

Un conseil: avant votre visite, découvrez l'histoire passionnante et mouvementée des lieux, du prieuré Saint-Martin au Conservatoire, sur le **site du Musée des arts et métiers**.



/**/ body{ font-size:0.813em; } /**/



Pièces à fournir pour une autorisation de stationnement

la (ou les) date(s) exacte(s) de votre venue dans les locaux à Paris (précisez l'adresse du bâtiment et le motif (examen, cours, TP...),
une photocopie de votre carte d'auditeur Cnam,
une photocopie de la carte grise du véhicule que vous utiliserez lors de votre venue,
une attestation officielle ou photocopie attestant le handicap,
un numéro de téléphone et/ou une adresse mail pour être contacté.

Ces pièces, que vous pouvez scanner ou photographiées avec un appareil numérique, doivent être envoyées à Handi'cnam:

par courriel (handi@cnam.fr),
ou par courrier (Mission Handi'cnam, case courrier 718, 292 rue saint Martin 75003 Paris).

<http://handi.cnam.fr/aides-au-quotidien-658246.kjsp?RH=1398784554477>